

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 06 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 novembre 2023

GESTION DES DÉCHETS - ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Jacques BILLY à Johann SPITZ, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Alain CHAUFFIER à Romain DUPEYROU, Gérard LABORDERIE à Sonia LUSSIEZ, Lucien-Jean LAHOUSSE à Gérard LEFEVRE, Bastien MARCHIVE à Florence VILLES, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Jeanine BARBOTIN, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Alain LIAIGRE, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

GESTION DES DÉCHETS - ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code de la commande publique,

Dans le cadre de sa compétence pour la gestion des déchets ménagers, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) procède à la collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire.

Afin de conserver un parc roulant dont l'âge et l'état général soient compatibles avec ses obligations quotidiennes de service public, et pour répondre aux engagements de transition énergétique, la CAN doit renouveler des véhicules de collecte et faire évoluer son parc de matériel vers des solutions de tractions à énergie décarbonées. Pour ce faire, la CAN s'orientera progressivement vers une solution bioGNV pour le parc de bennes à ordures ménagères.

L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) est sollicitée pour fournir ces matériels à traction à énergie BIOGNV car ce marché permet d'homogénéiser le parc pour des questions de sécurité des utilisateurs mais aussi de maintenance en atelier.

En fonction du choix technique retenu, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) sera sollicitée pour fournir ces matériels s'ils sont disponibles. Dans la négative, une consultation sera lancée pour ces acquisitions (en neuf ou en occasion).

Il est donc envisagé d'acquérir un camion grue à benne basculante pour la collecte des points d'apport volontaire au BIOGNV et trois Bennes à Ordures Ménagères (BOM), les options de chargement et d'énergie étant à déterminer selon les offres du catalogue de l'UGAP.

Le montant estimatif de ces acquisitions est de **1 965 000 € TTC**.

Au regard des délais de fabrication et de livraison de ces matériels et suivant le type d'achat (neuf ou occasion), les crédits correspondants seront inscrits sur les exercices **2024** et **2025** du Budget Principal.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve ces acquisitions,

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer le(s) bon(s) de commande correspondant au matériel visé ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Dominique SIX

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué